



REGLEMENT APPLICABLE
AUX CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX
SENIORS FEMININES 2019-2020

DEPARTEMENTALE FEMININE 2 (D2F)

FORMULE : 8 équipes engagées. 1 poule de 10, matches aller et retour.

Deux montées en PRF pour 2020/2021.

A l'issue de la compétition les équipes classées 1^{ère} et 2^{ème} accéderont à la Promotion Régionale Féminine pour la saison suivante.

Tous les matches **ALLER** devront être joués pour le **26/01/2020**.

Tous les matches **RETOUR** devront être joués pour le **24/05/2020**.

Les matchs pourront être remis les **26/01 – 05/04 – 03/05 et en semaine**.

Les feuilles de marque à utiliser seront les feuilles autocopiantes en 3 exemplaires (de couleur verte) qui devront être retirées au Comité.

Durée des rencontres 4 X 10' (règlement international).

Application des règlements LIFBB et FFBB.

Les horaires de ce championnat ne sont pas imposés. De ce fait, les associations devront prévenir leur adversaire **au moins 3 semaines à l'avance du jour, du lieu et de l'heure exacte de la rencontre, à l'exception du premier tour aller**.

Les rencontres de cette division **ne sont pas AUTOMATIQUEMENT** dirigées par des arbitres officiels désignés par la CDAMC.

De ce fait, les clubs qui souhaiteraient obtenir des arbitres officiels (sous réserve des disponibilités) doivent en faire la demande à la CDAMC **3 semaines au moins avant la date de la rencontre, par la procédure habituelle de demande d'arbitre**.

Tout groupement sportif recevant devra saisir le résultat de la rencontre sur FBI, au plus tard jusqu'au mardi 12 heures, sans quoi il se verra pénalisé d'une amende de 20 €uros. Par ailleurs, vous pouvez consulter la composition des autres poules, les résultats et les classements sur internet : hautsdeseinebasketball.org